



Collège Jean Macé
23 rue Edouard Vaillant
69100 VILLEURBANNE

☎ 04-72-69-88-10

e-mail : ce.0691478g@ac-lyon.fr



villeurbanne



Section Sportive Scolaire BASKET BALL

Année Scolaire 2026-2027

Pour l'enfant : NOM Prénom :



Vous devez rapporter ou envoyer ce dossier

au secrétariat de la direction du collège ou au BCCL au plus tard le 03 avril 2026



Collège Jean Macé
23 rue Edouard Vaillant
69100 VILLEURBANNE

☎ 04-72-69-88-10

E-mail : ce.0691478g@ac-lyon.fr

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM :

Prénom :

Sexe : F G

Date de naissance :

Parents (ou représentant légal) :

M. Mme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E.mail :

Situation Scolaire en 2025-2026

École fréquentée :

Adresse :

Ville :

Collège de secteur de l'enfant :

Bilan Scolaire de l'élève à ce jour (travail et comportement) : joindre une copie du livret scolaire (à réclamer à l'école élémentaire) ou les trois derniers bulletins de notes (collège).

(Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié)

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

NOM :	Prénom :
Droitier <input type="checkbox"/>	Gaucher <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Es-tu licencié(e) dans un club de basket-ball?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Si oui, lequel ?	
<input type="checkbox"/> À quel niveau ?	
<input type="checkbox"/> Depuis combien d'années pratiques-tu le basket-ball ?	
<input type="checkbox"/> Combien d'heures d'entraînements as-tu par semaine ?	
<input type="checkbox"/> Suis-tu une formation d'arbitrage ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Pratiques-tu un autre sport en club ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Si Oui, lequel ?	<input type="checkbox"/> Et à quel niveau ?
<input type="checkbox"/> Depuis combien d'années ?	

Cadre réservé au Club et à l'entraîneur ou à l'instituteur chargé du sport (facultatif)

Avis sur la candidature en Section Sportive Scolaire Basket Ball

(Décrivez les qualités de l'élève) :

Fait à :

Par :

Qualité :

Fait à :

Le :

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE À LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE BASKET BALL



Collège Jean Macé
23 rue Edouard Vaillant
69100 VILLEURBANNE

☎ 04-72-69-88-10

e-mail : ce.0691478g@ac-lyon.fr

EXIGEANCES DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Exigences sur le plan sportif :

- Suivre avec assiduité et intensité les séances d'entraînements de la section basket
- Prendre part au minimum aux compétitions de l'Association Sportive du Collège (inscription licence 30€)
- Être licencié au club partenaire (BCCL)

Exigences sur le plan scolaire :

- Le respect du règlement intérieur du collège dans tous les cours (assiduité, ponctualité, comportement, travail, respect des autres).
- Obtenir de bons résultats scolaires qui lui permettront d'envisager l'orientation de son choix

Le non-respect de ces exigences peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la Section Sportive Scolaire.

L'engagement s'effectue pour une année scolaire : Un renvoi ou une désinscription pour les années suivantes de la section, peut entraîner un retour dans le collège de secteur de l'enfant.

ENTRAINEMENTS : Lundi 15h45 - 17h15, Jeudi 15h45 – 17h15. Les trajets pour le gymnase Armand ou pour le collège, sont sous la responsabilité des parents avant et après l'entraînement le Lundi et le jeudi.

**Engagement
de l'élève**

Signature

**Engagement
des parents**

Signature

**Le coordonnateur
de la Section Sportive Scolaire**

Signature



REGLEMENT SECTION BASKET – COLLEGE JEAN MACE

Règlement intérieur des séances d'entraînement :

Dans le cadre des séances d'entraînement, les élèves sont tenus de respecter les règles suivantes :

1. Accueil et départ :

Chaque élève doit saluer les entraîneurs en début de séance en disant « bonjour » et annoncer son arrivée. À la fin de la séance, il est également obligatoire de dire « au revoir » et de signaler son départ.

2. Ponctualité et tenue :

Les élèves doivent se présenter en tenue de basket-ball dans le rond central du gymnase à 15h45, prêts à commencer l'entraînement.

3. Politesse et respect :

Un comportement respectueux est attendu envers les entraîneurs et les autres élèves. Toute forme d'impolitesse ou d'irrespect sera sanctionnée.

4. Écoute et attention :

Les élèves doivent être attentifs et silencieux lorsqu'un entraîneur ou un camarade prend la parole devant le groupe. Par exemple, il est interdit de dribbler ou de distraire les autres dans ces moments.

5. Autonomie et implication :

Les élèves doivent faire preuve d'autonomie dans la réalisation des exercices, même lorsque les entraîneurs ne sont pas en train de les observer.

6. Utilisation du téléphone portable :

Les téléphones portables doivent rester rangés dans les sacs et laissés dans les vestiaires pendant toute la durée de la séance.

7. Hydratation :

Chaque élève doit apporter une gourde d'eau et l'avoir avec lui pendant la séance.

8. Vestiaires :

Les vestiaires doivent être laissés ouverts pendant la séance. Il est attendu des élèves qu'ils en respectent les règles d'usage.

9. Respect du matériel :

Chaque élève doit respecter le matériel mis à disposition et veiller à ne pas l'endommager.

10. Engagement physique :

Il est demandé à chaque élève de s'engager activement et physiquement lors de chaque séance. La participation doit être complète, avec un effort physique adapté aux exigences des activités proposées.

Punitions disciplinaires :

Les sanctions applicables en cas de non-respect des règles sont progressives et hiérarchisées, dans le but de favoriser la responsabilisation des élèves tout en maintenant un cadre respectueux.

Elles sont les suivantes :

1. Exclusion temporaire de la séance :

En cas de manquement aux règles, l'élève pourra être exclu de la pratique et mis sur le côté lors de la séance en cours. Les parents seront immédiatement informés de la situation par les encadrants.

2. Exclusion de la séance suivante :

Si le comportement persiste, l'élève sera dispensé de la séance suivante et devra se rendre en étude pendant cette période. Les parents seront également informés par écrit ou par téléphone de cette sanction.

3. Détention d'une heure et convocation des parents :

En cas de récidive ou de manquements graves aux règles, l'élève sera sanctionné par une heure de retenue. Une convocation des parents sera organisée afin de discuter des mesures à prendre pour éviter de futurs comportements inappropriés.

Ces sanctions sont mises en place dans le cadre d'une démarche éducative visant à encourager un comportement approprié et respectueux, essentiel pour le bon déroulement des séances et le bien-être de tous les participants. Les parents seront systématiquement informés à chaque étape.

NOM ET SIGNATURES			
Coordonnateur de la section	Responsable de la section	Responsable légal de l'élève	Elève